



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 06 MARS 2024

Délégués en exercice :	22	Délégués présents :	18
Délégués Excusés :	3	dont Pouvoir :	3
Délégués absents :	1	Votants :	21
Date convocation : 29 février 2024			
Secrétaire de Séance : Paul CARRERE			

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de mars, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 29 février 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY – Paul CARRERE (+ pouvoir de Yannick VILLATORO) – Anaïs CADIS – Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM -Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) – Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT – Frédéric PRADERE – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Absents avant donné pouvoir :

Yannick VILLATORO pouvoir à Paul CARRERE
Claude LABORDE pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Martine GASTON pouvoir à Hélène COUSSEAU

Absent : Luc Scognamiglio

Rapporteur : Nicole DUCOUT

N° 36/2024

Objet : Convention de partenariat avec les Francas pour la réalisation d'un cycle de formation BAFA sur le territoire du Pays Morcenais.

Dans le cadre des objectifs des champs Enfance/Jeunesse de la Convention Territoriale Globale en Pays Morcenais, « promouvoir la qualité des projets d'animation sur le territoire » et « donner



l'opportunité à tous les jeunes de vivre un engagement citoyen », la Communauté de Communes du Pays Morcenais organise un cycle de formation BAFA sur le Pays Morcenais en demi-pension. Le coût de la formation (générale et approfondissement) sera facturé par les Francas aux stagiaires ou à leurs employeurs.

Madame Nicole DUCOUT précise que la Communauté de Communes s'engagera :

- à inscrire un minimum de 8 stagiaires,
- à mettre à disposition pour la durée des stages de formation générale et de perfectionnement des locaux : salles d'activités, espaces extérieurs, bureau pour les formateurs,
- à mettre à disposition pour la durée des stages un formateur,
- à prendre en charge les repas pour les stagiaires habitant la Communauté de Communes et des formateurs pendant la durée des stages de formation générale et de perfectionnement.

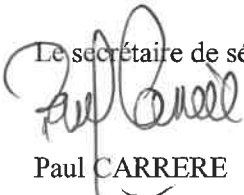
Madame Nicole DUCOUT propose d'établir une convention de partenariat entre la Communauté de Communes et l'Union Régionale des FRANCAS Aquitaine fixant les engagements de chacune des parties, pour la réalisation d'un cycle de formation BAFA sur le territoire.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE le déroulement d'un cycle de formation BAFA sur le Pays Morcenais.

S'ENGAGE à inscrire un minimum de 8 stagiaires, à mettre à disposition des locaux et bureaux, à mettre à disposition un formateur et à prendre en charge les repas pour les stagiaires habitant la Communauté de Communes et des formateurs pendant la durée des stages de formation générale et de perfectionnement.

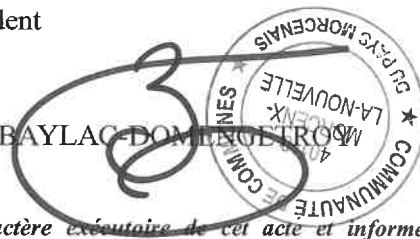
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour la réalisation d'un cycle de formation BAFA entre la Communauté de Communes du Pays Morcenais et l'Union régionale des FRANCAS Nouvelle Aquitaine

Le secrétaire de séance

Paul CARRERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 06 mars 2024

Le Président

Jérôme BAYLAG-DOMENEGHETTI



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : chrono – Préfecture – Perception - Francas des Landes- FP-FTa